

**MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PÉDAGOGIQUE**

**UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

## **RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUÉES**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

**Domaine : Sciences Psychologiques et de l'éducation**

**CODE: 95 50 30 U36 D1**

**CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 902**  
**DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RESEAUX**

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 1<sup>er</sup> septembre 2020,  
sur avis conforme du Conseil général**

# **RECHERCHE ET COMMUNICATION APPLIQUÉE**

## **ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE COURT**

### **1. FINALITÉS DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant d'acquérir les notions de base relatives à la méthodologie de la recherche appliquée et à la transmission d'informations professionnelles.

### **2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- ◆ Résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- ◆ produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un évènement... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS).

### 3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,**

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,  
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de rédiger un écrit professionnel adapté à une situation de travail donnée et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte, des objectifs poursuivis et de la destination ;
- ◆ à partir d'une problématique donnée, de proposer une méthodologie de recherche qui intègre les points suivants : objectifs, hypothèses de travail, données à recueillir, modalités de recueil et référents théoriques à mobiliser.

**Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte :**

- ◆ du niveau de précision dans les termes employés,
- ◆ du degré de pertinence des concepts mobilisés,
- ◆ du degré d'intégration des concepts,
- ◆ du niveau de pertinence de l'analyse.

### 4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

*en référence au profil professionnel de la section dans laquelle il est inscrit,  
dans le respect des règles et usages de la langue française,*

- ◆ de préciser le rôle de l'écriture au sein de différentes fonctions dévolues au professionnel par exemple : de traces à conserver, de visibilité, de distanciation, de médiation, de symbolisation, de réflexivité, de positionnement pluridisciplinaire, thérapeutique, cathartique, de reconnaissance... ;
- ◆ de rédiger des écrits professionnels corrects d'un point de vue formel en prenant en compte les caractéristiques propres à ces types d'écrits (note d'information, note de réflexion, travail d'élaboration, rapport d'activités, rapport scientifique...), en veillant au respect de la personne ainsi qu'à la destination de ces écrits ;
- ◆ d'identifier la pertinence de la recherche pour le développement d'une pratique professionnelle ;
- ◆ de repérer l'utilité, les fonctions et les limites d'instruments de recueil des données telles qu'anamnèses, tests, statistiques ;
- ◆ de délimiter clairement et précisément l'objectif d'une recherche ;
- ◆ de formuler une hypothèse de travail et d'identifier les données à recueillir et à traiter afin de confirmer ou d'infirmer son hypothèse ;
- ◆ d'utiliser et de préciser les concepts essentiels des recherches issues de différents modèles ;
- ◆ d'explicitier les étapes et la méthodologie d'une recherche en fonction du modèle ;

- ◆ d'articuler rigoureusement les différentes étapes nécessaires à la poursuite de l'objectif ;
- ◆ de respecter les conventions en usage dans les écrits scientifiques : bibliographie, notes de bas de page, intégration de citations...

## 5. CHARGÉ DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée, en relation avec le programme de cours concerné.

## 6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

## 7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

<u>7.1. Dénomination du cours</u>	<u>Classement du cours</u>	<u>Code U</u>	<u>Nombre de périodes</u>
Recherche et communication	CT	B	48
<u>7.2. Part d'autonomie</u>		P	12
<u>Total des périodes</u>			<b>60</b>